

RAPPORT DES ACTIVITÉS

2013-2014



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	3
PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE	5
CONSEIL DES COMMISSAIRES	6
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES	8
RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE	9
PLAN DE LUTTE À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION	10
OBJECTIFS ET RÉSULTATS.....	11
ÉTATS FINANCIERS.....	33
ANNEXE I - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES	37
ANNEXE II – RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE.....	38

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH) est fière de vous présenter les résultats de son travail, échelonné tout au long de l'année 2013-2014. Une année riche sur plusieurs niveaux, assurément marquée par le travail collaboratif, l'une des forces de notre commission scolaire! En effet, la CSSH s'est employée à élaborer et mettre en œuvre divers projets de consultation, dont les plus marquants sont assurément ceux relatifs à l'actualisation de la planification stratégique et à la réorganisation des écoles secondaires de la région de Saint-Hyacinthe.

Étant donné que le *Rapport d'activités 2013-2014* a pour objectif de porter un regard attentif sur les mesures inscrites dans la convention de partenariat signée avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), dégageant nos pratiques les plus pertinentes, voire gagnantes, en plus de permettre d'apprécier les retombées de nos orientations, nous ne pouvions passer sous silence le travail accompli durant l'année à ce chapitre.

En effet, la convention de partenariat tient ses assises du *Plan stratégique 2009-2013* qui a pour cible principale, la persévérance scolaire. C'est donc en considérant des objectifs et indicateurs relatifs à celle-ci que nous évaluons l'évolution de nos résultats. À cet égard, l'année 2013-2014 nous a permis de déployer diverses actions visant à mener nos élèves vers la réussite.

À un autre niveau, nous avons réussi à obtenir l'autorisation requise auprès du MELS afin de déposer notre dossier d'achat de locaux à vocation éducative et sportive du Séminaire de Saint-Hyacinthe au Conseil du Trésor, cela représentant la dernière étape à franchir pour pouvoir procéder à l'achat de ces locaux. La concrétisation de ce projet prouve à la fois notre efficacité et notre proactivité dans un tel dossier. L'acquisition de ces locaux se fera pendant l'année 2014-2015 afin d'accueillir les élèves de l'école secondaire Casavant à la rentrée scolaire 2015.

Au plan financier, le conseil des commissaires a adopté un plan de redressement visant à atténuer, autant que possible, les impacts des compressions budgétaires récurrentes auxquelles doit faire face la CSSH.

En lien avec la mission qui nous est confiée, nous avons veillé à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur notre territoire, à la qualité des services éducatifs, à la réussite des élèves, et ce, en vue d'atteindre le plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population. Aussi, nous avons contribué au développement social, culturel et économique de notre région. Il est clair pour nous qu'en soutenant l'éducation, notre contribution au développement socio-économique et à la prospérité durable de nos milieux se concrétise.

En ayant en tête cette mission, la présentation annuelle de nos réussites et de nos résultats est d'autant plus significative puisqu'elle nous permet, à nous qui œuvrons à la CSSH – commissaires, cadres, professionnels, personnel de soutien, enseignants, etc. – de revoir nos priorités, de constater l'ampleur des retombées de notre travail quotidien, et surtout, de mesurer le plus concrètement possible la

réussite de nos élèves, ceux-là mêmes qui se retrouvent au cœur de nos actions, ceux-là mêmes qui nous motivent au dépassement.

D'ailleurs, la CSSH a été récompensée à maintes reprises dans le courant de l'année 2013-2014. Tantôt pour des projets d'élèves, par exemple *Chevaux de vent* et *Joue la bonne carte!*, tantôt pour des compétitions : *Olympiades de la formation professionnelle et technique*, *Olympiades canadiennes des métiers et des technologies*, *Primaire en spectacle*, *Secondaire en spectacle*, etc. Des projets ayant été imaginés par des enseignants ont aussi été honorés, parmi lesquels *Des albums qui en disent long*. Des professeurs d'exception ont par ailleurs été mis en lumière : *Prix du Mérite en enseignement de la Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au Québec*, *Prix Leader en santé et sécurité du travail*. La directrice de l'école Bois-Joli-Sacré-Coeur a également remporté le *Prix Étincelle* pour souligner le travail des personnes du réseau scolaire qui s'impliquent dans l'amélioration de l'enseignement de la lecture et qui alimentent la passion de lire dans leur entourage. Sans oublier la création de *La Marge-école de la rue*, une structure souple, créée de toutes pièces en réponse à des besoins différents : ceux des jeunes adultes de 16 à 24 ans ne voyant plus les possibilités pour eux dans un parcours scolaire plus traditionnel. Dans ce cas précis, il s'agit d'un partenariat avec le milieu tout à fait digne de mention.

Nous pouvons nous enorgueillir de tout cela! La CSSH se compose de personnes fabuleuses, totalement dédiées à la réussite de nos élèves. Nous tenons d'ailleurs à remercier chaleureusement tout notre personnel, un personnel passionné et attentionné, capable des plus belles actions pour offrir un environnement à la fois agréable et stimulant pour les élèves, un milieu où il fait bon vivre pour tous.

Des défis d'envergure nous attendent pour 2014-2015... Nous sommes cependant certains qu'ensemble, nous parviendrons à les relever!

Richard Flibotte,
président

Caroline Dupré,
directrice générale

PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe dispense des services éducatifs à la clientèle francophone de 25 municipalités situées sur les territoires des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Établissements (38)

30 écoles primaires

4 écoles secondaires

1 école secondaire offrant des programmes d'alternance stages-études aux élèves de 15 à 17 ans

1 école spécialisée, à vocation régionale, accueillant des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage au primaire et au secondaire

1 centre de formation professionnelle

1 centre de formation générale des adultes

Élèves (16 306)

Secteur des jeunes¹ : 11 782

Formation professionnelle et formation générale des adultes² : 4 524

Employés (2 934)

Personnel cadre : 75

Personnel enseignant : 672

Personnel professionnel : 91

Personnel de soutien : 537

Personnel occasionnel : 1 559

¹ Données au 30 septembre 2013.

² Nombre d'élèves déclarés, Bilan 4 du MELS, août 2014.

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Composition du conseil des commissaires en juin 2014

Richard Flibotte
Président de la Commission scolaire de
Saint-Hyacinthe
et du comité exécutif



Circonscription n° 17
Saint-Hyacinthe (Douville)

France Martin
Vice-présidente
de la Commission scolaire de Saint-
Hyacinthe et du comité exécutif



Circonscription n° 16
Saint-Hyacinthe (La Providence)

Jean-Claude Drolet

Marie-Josée Viau

Lise Tremblay



Circonscription n° 1
La Présentation, Saint-
Bernard-de-Michaudville,
Saint-Jude
et Saint-Louis



Circonscription n° 2
Saint-Barnabé-Sud, Saint-
Hugues, Saint-Marcel,
Saint-Simon
et Saint-Hyacinthe-le-
Confesseur, partie nord



Circonscription n° 3
Saint-Liboire,
Upton

Lucie Juneau

Jacques Favreau

Jacques Boisvert



Circonscription n° 4
Sainte-Hélène,
Saint-Nazaire-d'Acton et
Saint-Théodore-d'Acton



Circonscription n° 5
Acton Vale



Circonscription n° 6
Béthanie, Roxton Falls,
Saint-Valérien

Michel Choinière



Circonscription n° 7
Sainte-Christine et
Acton Vale (partie sud)

Raymond Labonté



Circonscription n° 8
Saint-Hyacinthe
(Le Confesseur sud)
et Saint-Dominique

Caroline Tétreault



Circonscription n° 9
Saint-Pie

Patrick Leduc



Circonscription n° 10
Saint-Damase,
Saint-Hyacinthe
(Notre-Dame-de-Saint-
Hyacinthe)

Cathy Collins



Circonscription n° 11
Sainte-Marie-Madeleine
et Sainte-Madeleine

Claude Grégoire



Circonscription n° 12
Saint-Hyacinthe
(Saint-Thomas-d'Aquin)

Sylvie Donais



Circonscription n° 13
Saint-Hyacinthe
(Sainte-Rosalie)

Sylvie Bilodeau



Circonscription n° 14
Saint-Hyacinthe
(Assomption, Christ-Roi)

Amélie Loranger



Circonscription n° 15
Saint-Hyacinthe
(Saint-Joseph)

Annie Pelletier



Circonscription n° 18
Saint-Hyacinthe
(Notre-Dame-du-Rosaire,
Cathédrale)

David Bousquet



Circonscription n° 19
Saint-Hyacinthe
(Sacré-Coeur)

Danielle Legault



Circonscription n° 20
Saint-Hyacinthe
(Bois-Joli)

Guylaine Tremblay



Circonscription n° 21
Saint-Hyacinthe
(Saint-Sacrement, parc
industriel)

Lucie Laperrière



Commissaire parent
Ordre d'enseignement
primaire

Annick Corbeil



Commissaire parent
Ordre d'enseignement
secondaire

Photos : François Larivière

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique, les commissaires se sont dotés d'un code d'éthique et de déontologie. Aucune plainte n'a été déposée auprès du comité chargé de l'application du code d'éthique et de déontologie des commissaires.

Le code d'éthique et de déontologie se trouve à l'annexe 1. Il est également disponible sur le site Internet de la Commission scolaire, au www.cssh.qc.ca, dans la section Conseil des commissaires.

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

En 2013-2014, 14 demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. De ce nombre, il y a eu sept redirections d'appels, six consultations et une plainte. Encore cette année, outre la redirection d'appels, les consultations représentent la quasi-totalité des demandes reçues. Le très faible taux de plaintes s'explique par le fait que le Protecteur de l'élève est une instance de dernier recours et qu'il existe au sein de la commission scolaire un service de traitement des plaintes.

Après avoir examiné les informations et documents qui lui ont été transmis par le plaignant ainsi que par la Commission scolaire, et après avoir enquêté auprès des personnes concernées, la plainte reçue a été déclarée non fondée par le Protecteur de l'élève.

Par ailleurs, le Protecteur de l'élève n'a été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence et il n'a pas de recommandations à formuler en matière d'intimidation et de violence, puisqu'aucune demande comportant des allégations de cette nature ne lui a été adressée.

Pour consulter le Rapport annuel du Protecteur de l'élève pour l'année 2013-2014 ou pour connaître la nature des consultations effectuées auprès de celui-ci pour la même année, voir l'Annexe 2.

Les fonctions principales d'un protecteur de l'élève sont :

- informer les plaignants de leurs droits et de leurs recours possibles;
- conseiller et offrir aux plaignants des pistes de solution à l'égard des problèmes soulevés;
- traiter des plaintes à la suite de l'épuisement des recours mis à la disposition des plaignants;
- à la suite d'une enquête, soumettre l'évaluation du bien-fondé d'une plainte, dans le cadre d'un avis, à l'endroit du conseil des commissaires;
- au besoin, émettre les recommandations ou correctifs, afin de prévenir ou corriger une erreur ou une injustice commise à l'endroit d'un plaignant.

Le Protecteur de l'élève joue un rôle à la fois correctif, dans le traitement d'une plainte, et préventif, par le biais de recommandations qui peuvent toucher le respect des droits des usagers, mais également la qualité des services émis par la commission scolaire.

PLAN DE LUTTE À LA VIOLENCE ET À L'INTIMIDATION

En 2012-2013, toutes les écoles se sont dotées d'un plan de lutte à la violence et à l'intimidation, incluant diverses actions de prévention, de sensibilisation et d'intervention. En 2013-2014, 100 plaintes en provenance de l'une ou l'autre de ces écoles ont été portées à l'attention de la directrice générale de la CSSH par un directeur d'école, en application de l'article 96.12 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Nature des 100 plaintes	58 plaintes sur l'intimidation 42 plaintes sur la violence
Interventions faites	<p>Les interventions mises en place par les écoles sont conformes à celles prévues à leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence.</p> <p>Il y a eu principalement deux types d'intervention relativement aux plaintes reçues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des rencontres : au nombre de celles-ci, il y en a eu 117 avec les victimes, 36 avec des témoins et 108 avec des agresseurs. • Une communication s'établit systématiquement auprès des parents victimes et auteurs des actes. De plus, 49 communications ont été recensées auprès des élèves témoins.
Proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur de l'élève	Comme mentionné dans la section précédente, pour l'année 2013-2014, aucune plainte n'a été portée à l'attention du Protecteur de l'élève.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Le Plan stratégique 2009-2013 de la Commission scolaire étant échu, des travaux de mise à jour et d'harmonisation avec la Convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la CSSH ont été entrepris en 2014 au terme desquels le conseil des commissaires a adopté en avril 2014 un Plan stratégique actualisé 2014-2016.

Les trois orientations du Plan ont été maintenues :

- soutenir la persévérance;
- valoriser et mobiliser;
- communiquer.

Dans son intention de soutenir la persévérance, la CSSH concentre ses efforts autour de cinq axes principaux : la diplomation et la qualification des élèves avant l'âge de 20 ans, le soutien et le développement de compétences liées à la réussite, le développement de comportements favorisant la persévérance, l'adaptation de l'offre de service et le développement du partenariat régional.

Pour ces axes, la CSSH s'est fixé des objectifs dont l'atteinte est évaluée périodiquement selon des indicateurs bien précis. Les pages qui suivent présentent les résultats de l'évaluation des objectifs du Plan stratégique 2014-2016 à la lumière des indicateurs choisis.

ORIENTATION 1³

ORIENTATION Soutenir la persévérance

AXE Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans
OBJECTIF Augmenter le taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans
INDICATEURS

- Le taux de sortie avec qualification ou diplôme en formation générale des jeunes;
- Le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle.

Tableau 1	Taux de sortie avec diplôme ou qualification parmi les élèves sortants en formation générale des jeunes					Constats	Cible 2016 76 %
	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13		
CS de Saint-Hyacinthe	71,4 %	75,1 %	75,0 %	75,7 %	76,4 %	Depuis les cinq dernières années, on observe une hausse du taux de sortie avec diplôme ou qualification. La cible fixée à 76 % est atteinte.	

Source : MELS, 2014

Tableau 2	Taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans en formation générale des jeunes (FGJ), en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP)					Constats	Cible 2016 76 %
	Année de la première inscription en sec. 1 Diplômés ou qualifiés jusqu'en...	02-03 2009	03-04 2010	04-05 2011	05-06 2012		
CS de Saint-Hyacinthe		66,4 %	64,7 %	62,6 %	64,6 %	69,1 %	Depuis les dernières années, de nombreuses initiatives ont été mises en place dans les établissements scolaires pour rehausser la diplomation et la qualification. Le taux de 69,1 % est un nouveau sommet. Les efforts se poursuivront, du primaire au secondaire et à la formation aux adultes et professionnelle, afin que la cible soit atteinte en 2016.
FGJ		54,6 %	55,1 %	50,1 %	53,3 %	60,1 %	
FGA		8,9 %	7,0 %	7,0 %	8,0 %	5,8 %	
FP		2,9 %	2,7 %	2,7 %	3,3 %	3,3 %	

Source : MELS, 2014

ORIENTATION Soutenir la persévérance

AXE Le soutien et le développement des compétences liées à la réussite
OBJECTIF Améliorer la maîtrise de la lecture chez un plus grand nombre d'élèves
INDICATEURS

- La proportion des garçons et des filles ayant une lecture fonctionnelle à la fin de la 1^{re} année du primaire, test standardisé;
- La proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 75 % en lecture à la fin du 1^{er} cycle (épreuve locale), du 2^e cycle et du 3^e cycle du primaire (épreuves obligatoires);
- La proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 75 % en lecture à la fin du 1^{er} cycle du secondaire (épreuve locale);
- La proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 75 % en lecture au résultat final sur le bulletin, à la fin de chaque année du primaire et du secondaire.

³ Les données présentées dans les divers tableaux de cette section proviennent du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), lorsque les données compilées étaient disponibles en 2014. C'est le cas pour les tableaux 1, 2 et 21. Pour tous les autres tableaux, les données ont été compilées par la CSSH, en 2014.

OBJECTIF Augmenter la réussite des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage (élèves ayant un PIA)

INDICATEURS

- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage ayant une lecture fonctionnelle à la fin de la 1^{re} année du primaire, test standardisé;
- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage obtenant un minimum de 60 % en lecture à la fin du 1^{er} cycle (épreuve locale), du 2^e cycle et du 3^e cycle du primaire (épreuves obligatoires);
- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage obtenant un minimum de 60 % en lecture à la fin du 1^{er} cycle du secondaire (épreuve locale);
- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage obtenant un minimum de 60 % en lecture au résultat final sur le bulletin, à la fin de chaque année du primaire et du secondaire.

Les résultats aux épreuves de lecture au primaire

Tableau 3	Lecture fonctionnelle à la fin de la 1 ^{re} année du primaire, test standardisé						Constats	Cibles 2016
	Juin 2009	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014		
Tous les élèves Proportion d'élèves ayant 75 % et plus		67 %	75 %	72 %	71 %	71 %	Le test administré par les orthopédagogues à tous les élèves de la 1 ^{re} année permet d'évaluer le nombre d'élèves ayant une lecture fonctionnelle d'année en année. Les résultats nous indiquent que de plus en plus d'élèves ont une lecture fonctionnelle au terme de leur 1 ^{re} année au primaire. Les résultats des élèves HDAA sont à la hausse et montrent que le dépistage précoce permet de mettre en place un soutien pédagogique adapté aux besoins particuliers des élèves.	75 %
Élèves HDAA* Proportion d'élèves ayant 60 % et plus		46 %	51 %	48 %	48 %	52 %		55 %

*Les élèves HDAA sont des élèves qui éprouvent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage et qui bénéficient d'un plan d'intervention (PI).

Tableau 4	Lecture à la fin du 1 ^{er} cycle du primaire, épreuve locale						Constats	Cibles 2016
	Juin 2009	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014		
Tous les élèves Proportion d'élèves ayant 75 % et plus						73 %	Cet indicateur a été ajouté lors de l'actualisation du plan stratégique. À la lumière des résultats obtenus, des cibles seront fixées.	À déterminer
Élèves HDAA* Proportion d'élèves ayant 60 % et plus						81 %		À déterminer

Tableau 5	Lecture à la fin du 2 ^e cycle du primaire, épreuve obligatoire du MELS						Constats	Cibles 2016
	Juin 2009	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014		
Tous les élèves Proportion d'élèves ayant 75 % et plus		30 %	34 %	42 %	50 %	52 %	La proportion des élèves montrant une maîtrise de la lecture par leurs résultats supérieurs à 75 % et le taux de réussite (60 % et plus) des élèves HDAA sont, de façon significative, à la hausse si on les compare à ceux de 2010.	60 %
Élèves HDAA* Proportion d'élèves ayant 60 % et plus		57 %	47 %	67 %	65 %	71 %		70 %

Tableau 6	Lecture à la fin du 3 ^e cycle du primaire, épreuve obligatoire du MELS						Constats	Cibles 2016
	Juin 2009	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>			42 %	54 %	47 %	46 %	Le taux de maîtrise (proportion d'élèves ayant 75 % et plus) est relativement stable. Une action concertée dans les écoles a été amorcée pour mettre de l'avant les pratiques probantes liées à l'apprentissage, à l'enseignement et à l'évaluation de la lecture.	60 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>			61 %	62 %	69 %	69 %		75 %

Les résultats au bulletin en lecture au primaire

Tableau 7	Niveau	Résultat final au bulletin en lecture, à la fin de chaque année du primaire						Constats	Cibles 2016
		2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014			
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>	1 ^e	74 %	73 %	69 %	70 %	72 %	L'ajout de ce nouvel indicateur à la planification stratégique permet aux équipes-écoles d'avoir des données supplémentaires quant à l'apprentissage de la lecture, et de comparer la performance de leurs élèves en cours d'année et celle aux épreuves de fin d'année. Il est remarquable de constater que les performances aux épreuves sont semblables aux résultats finaux au bulletin. Pour les niveaux où une épreuve est imposée, voici les comparatifs : 1 ^{re} année - 71 % et 52 % (EHDA) 2 ^e année - 73 % et 81 % (EHDA) 4 ^e année - 52 % et 71 % (EHDA) 6 ^e année - 46 % et 69 % (EHDA)	75 %	
	2 ^e	71 %	71 %	62 %	68 %	69 %		75 %	
	3 ^e	62 %	59 %	57 %	54 %	55 %		60 %	
	4 ^e	55 %	57 %	51 %	53 %	52 %		60 %	
	5 ^e	56 %	57 %	46 %	55 %	49 %		60 %	
	6 ^e	63 %	59 %	52 %	51 %	52 %		60 %	
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>	1 ^e	76 %	77 %	67 %	69 %	76 %	80 %		
	2 ^e	76 %	79 %	79 %	81 %	84 %	85 %		
	3 ^e	78 %	77 %	80 %	75 %	81 %	80 %		
	4 ^e	57 %	47 %	67 %	65 %	71 %	70 %		
	5 ^e	74 %	78 %	74 %	83 %	83 %	85 %		
	6 ^e	63 %	61 %	62 %	69 %	69 %	75 %		

Les résultats aux épreuves de lecture au secondaire

Tableau 8	Lecture à la fin du 1 ^{er} cycle du secondaire, épreuve locale						Constats	Cibles 2016
	Juin 2009	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>			23 %	25 %	13 %	22 %	On observe une grande variabilité sur le plan des résultats d'une année à l'autre, autant chez les élèves HDAA que chez ceux qui n'ont pas de plan d'intervention. Il semble que la facture changeante de l'épreuve ait un certain impact sur les résultats des élèves, du moins sur l'interprétation qu'on peut leur donner.	30 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>			78 %	45 %	26 %	40 %		50 %

Les résultats au bulletin en lecture au secondaire

Tableau 9	Résultat final au bulletin en lecture à la fin de chaque année du secondaire						Constats	Cibles 2016
	Niveau	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14		
Tous les élèves Proportion d'élèves ayant 75 % et plus	1 ^e			43 %	38 %	38 %	Du primaire au secondaire, on remarque que le taux d'élèves obtenant un résultat final de 75 % et plus au bulletin en lecture est de moins en moins important. La baisse la plus marquante se situe entre la 6 ^e année du primaire et la 1 ^{re} année du secondaire (52 % à 38 %).	45 %
	2 ^e			29 %	25 %	34 %		30 %
	3 ^e	30 %	29 %	38 %	33 %	30 %		40 %
	4 ^e	33 %	34 %	34 %	33 %	35 %		40 %
	5 ^e	37 %	40 %	21 %	47 %	24 %		50 %
Élèves HDAA* Proportion d'élèves ayant 60 % et plus	1 ^{re}			70 %	78 %	59 %		80 %
	2 ^e			55 %	52 %	62 %		60 %
	3 ^e	63 %	81 %	83 %	64 %	68 %		75 %
	4 ^e	73 %	88 %	78 %	62 %	64 %		80 %
	5 ^e	67 %	50 %	77 %	70 %	56 %		75 %

ORIENTATION Soutenir la persévérance

AXE Le soutien et le développement des compétences liées à la réussite

OBJECTIF Améliorer la maîtrise en mathématique chez un plus grand nombre d'élèves

INDICATEURS

- La proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 75 % en mathématique à la fin du 1^{er} cycle, du 2^e cycle (épreuves locales) et du 3^e cycle du primaire (épreuve obligatoire);
- La proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 75 % en mathématique à la fin du 1^{er} cycle du secondaire (épreuve locale);
- La proportion des garçons et des filles obtenant un minimum de 75 % en mathématique au résultat final sur le bulletin, à la fin de chaque année du primaire et du secondaire.

OBJECTIF Augmenter la réussite des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage (élèves ayant un PIA)

INDICATEURS

- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage obtenant un minimum de 60 % en mathématique à la fin du 1^{er} cycle, du 2^e cycle (épreuves locales), et du 3^e cycle du primaire (épreuve obligatoire);
- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage obtenant un minimum de 60 % en mathématique à la fin du 1^{er} cycle du secondaire (épreuve locale);
- La proportion des élèves intégrés éprouvant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage obtenant un minimum de 60 % en mathématique au résultat final sur le bulletin, à la fin de chaque année du primaire et du secondaire.

Les résultats aux épreuves en mathématique au primaire

Tableau 10	Mathématique à la fin du 1 ^{er} cycle du primaire, épreuve locale				Constats	Cibles 2016
	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>				56 %	Cet indicateur a été ajouté lors de l'actualisation de la planification stratégique. À la lumière des résultats obtenus, des cibles seront fixées.	À déterminer
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>				71 %		À déterminer

Tableau 11	Mathématique à la fin du 2 ^e cycle du primaire, épreuve locale				Constats	Cibles 2016
	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>	43 %	50 %	46 %	55 %	La cible quant au taux de maîtrise (élèves ayant 75 % et plus) a été atteinte. Toutefois, le taux de réussite des élèves HDAA (élèves ayant 60 % et plus) est stable et en deçà de la cible fixée.	55 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>	65 %	66 %	61 %	62 %		70 %

Tableau 12	Mathématique à la fin du 3 ^e cycle du primaire, épreuve obligatoire du MELS				Constats	Cibles 2016
	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014		
Tous les élèves <i>Proportion d'élèves ayant 75 % et plus</i>	34 %	46 %	55 %	50 %	Les résultats obtenus en 2014 sont légèrement inférieurs à ceux de l'année dernière. L'analyse de l'épreuve tend à montrer que cette dernière avait un degré de difficulté plus élevé. D'ailleurs, on note un écart significatif entre les résultats obtenus à l'épreuve et ceux inscrits au bulletin final, ce qui tend à confirmer cette hypothèse.	60 %
Élèves HDAA* <i>Proportion d'élèves ayant 60 % et plus</i>	42 %	64 %	61 %	57 %		65 %

Les résultats au bulletin en mathématique au primaire

Tableau 13	Résultat final au bulletin en mathématique, à la fin de chaque année du primaire							Constats	Cibles 2016
	Niveau	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014			
Tous les élèves Proportion d'élèves ayant 75 % et plus	1 ^e	71 %	69 %	66 %	69 %	73 %	Les résultats au bulletin en mathématique sont excellents, à quelques points de pourcentage seulement des cibles à atteindre. Il est à remarquer que pour les niveaux où des épreuves de fin d'année sont administrées, les résultats aux épreuves sont en général de 10 points de pourcentage plus bas qu'aux résultats finaux au bulletin.	75 %	
	2 ^e	57 %	58 %	54 %	61 %	67 %		65 %	
	3 ^e	55 %	54 %	53 %	55 %	59 %		60 %	
	4 ^e	51 %	53 %	57 %	56 %	61 %		65 %	
	5 ^e	45 %	50 %	48 %	57 %	57 %		60 %	
	6 ^e	57 %	54 %	52 %	57 %	60 %		65 %	
Élèves HDAA* Proportion d'élèves ayant 60 % et plus	1 ^e	80 %	82 %	71 %	76 %	76 %		80 %	
	2 ^e	73 %	75 %	71 %	71 %	81 %		80 %	
	3 ^e	76 %	75 %	77 %	75 %	80 %		80 %	
	4 ^e	74 %	81 %	79 %	82 %	79 %		85 %	
	5 ^e	68 %	75 %	67 %	79 %	78 %		80 %	
	6 ^e	64 %	73 %	71 %	74 %	78 %		75 %	

Les résultats aux épreuves en mathématique au secondaire

Tableau 14	Mathématique à la fin du 1 ^{er} cycle du secondaire, épreuve locale						Constats	Cibles 2016
	Juin 2009	Juin 2010	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014		
Tous les élèves Proportion d'élèves ayant 75 % et plus			18 %	18 %	46 %	33 %	L'analyse des résultats à l'épreuve a montré que certaines notions sont moins maîtrisées par les élèves. À titre d'exemple, les situations comprenant un cylindre sont moins bien réussies, et ce, d'une année à l'autre. Cela laisse penser que cette notion est très peu maîtrisée par la plupart des élèves. Des stratégies, comme la manipulation, sont déployées pour contrer cette difficulté.	40 %
Élèves HDAA* Proportion d'élèves ayant 60 % et plus			31 %	17 %	67 %	46 %		60 %

Les résultats au bulletin en mathématique au secondaire

Tableau 15	Niveau	Résultat final au bulletin en mathématique, à la fin de chaque année du secondaire					Constats	Cibles 2016
		2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014		
Tous les élèves Proportion d'élèves ayant 75 % et plus	1 ^e	37 %	36 %	42 %	39 %	48 %	De manière générale, d'année en année, on observe une augmentation du taux de maîtrise et de réussite des élèves en mathématique. Par ailleurs, on note une importante chute de ces taux entre le primaire et le secondaire. En 6 ^e année du primaire, en 2013-2014, au bulletin, 60 % des élèves présentaient un résultat égal ou supérieur à 75 % contre seulement 48 % des élèves de la 1 ^e secondaire, soit un écart de 10 points de pourcentage. Le phénomène est semblable en lecture, où l'écart est de 14 points de pourcentage entre la 6 ^e année et la 1 ^e secondaire.	45 %
	2 ^e			35 %	35 %	38 %		40 %
	3 ^e	25 %	26 %	27 %	32 %	37 %		40 %
	4 ^e			28 %	34 %	36 %		40 %
	5 ^e	22 %	32 %	31 %	39 %	45 %		45 %
Élèves HDAA* Proportion d'élèves ayant 60 % et plus	1 ^e	68 %	64 %	62 %	61 %	64 %	70 %	
	2 ^e			53 %	55 %	57 %	60 %	
	3 ^e	42 %	53 %	44 %	54 %	60 %	60 %	
	4 ^e			74 %	65 %	69 %	75 %	
	5 ^e	25 %	100 %	71 %	68 %	81 %	75 %	

ORIENTATION Soutenir la persévérance

AXE Le développement de comportements favorisant la persévérance

OBJECTIF Susciter l'engagement des élèves dans leur réussite scolaire

INDICATEURS

- Le taux de décrochage scolaire chez les filles et le taux de décrochage chez les garçons;
- Le taux d'assiduité au secondaire.

Tableau 16	Taux de décrochage scolaire chez les filles et taux de décrochage chez les garçons				Constats	Cible 2016
	08-09	09-10	10-11	11-12		
CS de Saint-Hyacinthe Sexe féminin	28,6 %	24,9 %	25,0 %	24,3 %	Depuis plusieurs années, le taux de décrochage est en constante diminution. Même si la cible 2016 est atteinte, les efforts pour contrer ce phénomène continuent de se déployer à tous les niveaux et dans toutes les instances de la CS.	24 %
Sexe masculin	33,3 %	31,9 %	32,5 %	29,0 %		

Tableau 17	Taux d'assiduité des élèves au secondaire					Constats	Cible 2016
	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14		
CS de Saint-Hyacinthe	91,73 %	91,96 %	91,86 %	91,92 %	92,06 %	Les résultats des dernières années sont similaires. Une gestion des absences et un encadrement des élèves présentant un taux élevé d'absences ont été mis en place dans les écoles secondaires depuis 2009.	95 %

ORIENTATION Soutenir la persévérance

AXE Le développement de comportements favorisant la persévérance

OBJECTIF Améliorer le sentiment de sécurité à l'école et la condition physique des élèves et favoriser le développement de saines habitudes alimentaires

INDICATEURS

- Le taux d'élèves ayant un sentiment de sécurité élevé à l'école
- Le taux d'élèves physiquement actifs pour chacune des années du primaire et du secondaire
- Le taux d'élèves ayant de saines habitudes alimentaires pour chacune des années du primaire et du secondaire

Tableau 18	♦ Taux d'élèves ayant un sentiment de sécurité élevé à l'école ♦ Taux d'élèves physiquement actifs ♦ Taux d'élèves ayant de saines habitudes alimentaires			Cible 2016 À venir
	12-13	13-14	Considérations	
CS de Saint-Hyacinthe			Dans l'intention de mieux évaluer l'atteinte de cet objectif, nous avons changé les outils pour mesurer les trois indicateurs retenus. Pour ce faire, deux sondages en ligne ont été élaborés. Celui qui traite du sentiment de sécurité à l'école est inspiré des travaux du professeur Michel Janosz. Le deuxième, qui touche les saines habitudes alimentaires et l'activité physique, a été produit à partir du <i>Portrait des jeunes du secondaire de la Montérégie</i> , produit par la Direction de la Santé publique de la Montérégie en 2013. Actuellement, les données sont recueillies au sein des écoles afin qu'une cible puisse être fixée par la suite.	

ORIENTATION Soutenir la persévérance

AXE L'adaptation de l'offre de service

OBJECTIF Offrir des cheminements de formation diversifiés tenant compte des capacités et des intérêts des élèves

INDICATEUR

- Le portrait annuel de l'offre des cheminements en adaptation scolaire, en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle.

Tableau 19

Portrait 2013-2014 des cheminements scolaires

Adaptation scolaire, formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle

Formation générale des jeunes			Formation générale des adultes	Formation professionnelle		
VOLETS	PROGRAMMES PARTICULIERS	ADAPTATION SCOLAIRE	SERVICES	PROGRAMMES		
École secondaire Fadette			CFM	ÉPSH		
✓ Concentration soccer	✓ Sport-études				✓ Alphabétisation	✓ Comptabilité
✓ Soccer	Judo				✓ Présecondaire	✓ Gestion d'une entreprise de la construction
✓ Sciences	Soccer				✓ 1 ^{er} cycle du secondaire	✓ Lancement d'une entreprise
✓ Classe ressource	Patinage artistique				✓ 2 ^e cycle du secondaire	✓ Représentation
	Équitation				✓ Intégration sociale en horticulture	✓ Secrétariat
	Nage synchronisée				✓ Intégration socioprofessionnelle	✓ Vente - conseil
	Natation				✓ Alphafrancisation	✓ Décoration intérieure et présentation visuelle
	Baseball				✓ Préparation à la formation professionnelle	✓ Briquetage - maçonnerie
	Gymnastique				✓ Préparation aux études postsecondaires	✓ Charpenterie - menuiserie
	Hockey		✓ Service d'entrée en formation	✓ Dessin de bâtiment		
École secondaire Casavant			✓ La Marge - école de la rue	✓ Plâtrage		
✓ Multisports	✓ Arts-études	✓ 2 classes de service de soutien temporaire (SST)		✓ Plomberie et chauffage		
✓ Multiart				✓ Électricité		
✓ Communication multimédia		✓ 1 cours préparatoire (PRE)		✓ Réparation d'appareils électroniques audiovisuels		
✓ Hockey				✓ Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés		
✓ Classe ressource		✓ 1 classe de troubles de comportement (TC)		✓ Techniques d'usinage		
Polyvalente Hyacinthe-Delorme				✓ Usinage sur machines-outils à commande numérique		
✓ Volet arts visuels	✓ Programme éducation internationale	✓ 8 classes en cheminement continu (CC)		✓ Mécanique agricole		
✓ Volet plein air				✓ Mécanique automobile		
✓ Volet musique	✓ Francisation – ILSS	✓ 4 classes de communication (COM)		✓ Vente de pièces mécaniques et d'accessoires		
✓ Classe ressource		✓ 6 classes en formation préparatoire au travail (FPT)		✓ Assistance à la personne à domicile		
✓ Volet environnement		✓ 1 classe en trouble envahissant du développement (TED) – 1 ^{er}		✓ Assistance à la personne en établissement de santé		
✓ Volet éducation		✓ 1 classe TED-FPT (2 ^e cycle)		✓ Santé, assistance et soins infirmiers		
		✓ 1 cours préparatoire (PRE)		✓ Fleuristerie		
Polyvalente Robert-Quimet				✓ Grandes cultures		
✓ Projet Moz'arts	✓ 2 classes de Pré-DEP	✓ 3 classes en cheminement continu (CC)		✓ Horticulture et jardinerie		
✓ Projet Aristote		✓ 2 classes de communication (COM)		✓ Production animale		
✓ Projet Olympe		✓ 1 classe de cheminement adapté (CA)		✓ Production horticole		
✓ Classe ressource		✓ 2 classes de FMS		✓ Réalisation d'aménagements paysagers		
✓ Classe d'appui		✓ 1 classe de cours préparatoire (PRE)		✓ Coiffure		
		✓ 1 classe en trouble de comportement- répét (TC)		✓ Esthétique		
		✓ 3 classes CFER		✓ Transport par camion		
		✓ 1 classe CFER-FPT				
École René Saint-Pierre						
		✓ 3 classes TC				
		✓ 8 classes (DIM-DIP)				
		✓ 1 classe CJM – La Relance - localisée à PHD				
		✓ 5 classes CJM				
École Raymond						
	✓ 4 classes au Pré-DEP	✓ 7 classes FMS				

ORIENTATION Soutenir la persévérance

AXE L'adaptation de l'offre de service

OBJECTIF Offrir des cheminements de formation diversifiés tenant compte des capacités et des intérêts des élèves

INDICATEUR

- Le taux de persévérance à l'intérieur des programmes suivants : Pré-DEP, concomitance, FMS et FPT*

Tableau 20	Taux de persévérance à l'intérieur des programmes suivants : Pré-DEP, concomitance, FMS et FPT				Constats	Cibles 2016
	10-11	11-12	12-13	13-14		
Pré-DEP	82,95 %	79,75 %	83,80 %	83,33 %	Taux de persévérance relativement stable oscillant autour de 82,5%	À déterminer
Concomitance	88,88 %	75,00 %	83,35 %	78,57 %	Taux de persévérance variant principalement en raison du nombre d'élèves total par cohorte qui diffère (<i>deux élèves ont interrompu leur formation pour la cohorte 10-11 et trois élèves pour chacune des cohortes 11-12, 12-13 et 13-14</i>)	À déterminer
FMS	78,8 %	67,2 %	79,9 %	81,4 %	Hausse sensible du taux de persévérance depuis 2011	À déterminer
FPT	83,51 %	82,01 %	81,87 %	83,33 %	Taux de persévérance relativement stable oscillant autour de 82,7%	À déterminer

*Pré-DEP : Il s'agit d'un programme préparatoire à l'entrée en formation professionnelle

FMS : Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (programme officiel du MELS)

FPT : Formation préparatoire au travail (programme officiel du MELS)

ORIENTATION Soutenir la persévérance

AXE L'adaptation de l'offre de service

OBJECTIF Augmenter le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

INDICATEURS

- Le nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle
- La proportion des nouveaux élèves de moins de 20 ans sur le nombre des nouveaux élèves admis en formation professionnelle

Tableau 21	Importance des élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle						Cible 2016
	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	
Nombre de nouveaux élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	511	546	575	521	535	524	550
Proportion des nouveaux élèves de moins de 20 ans sur le nombre des nouveaux élèves admis en formation professionnelle	53,6 %	52,6 %	53,1 %	47,1 %	48,9 %	45,0 %	50,0 %

Source : MELS, 2014

Nous remarquons que de 2011-2012 à 2012-2013, la proportion des nouveaux élèves de moins de 20 ans pour notre commission scolaire est passée de 48,9 % à 45,0 %. Durant cette même période, cette proportion est passée de 31,1 % à 29,8 % dans le réseau. La baisse démographique annoncée et vécue chez les élèves de moins de 20 ans nous préoccupe pour l'atteinte de notre objectif.

ORIENTATION Soutenir la persévérance

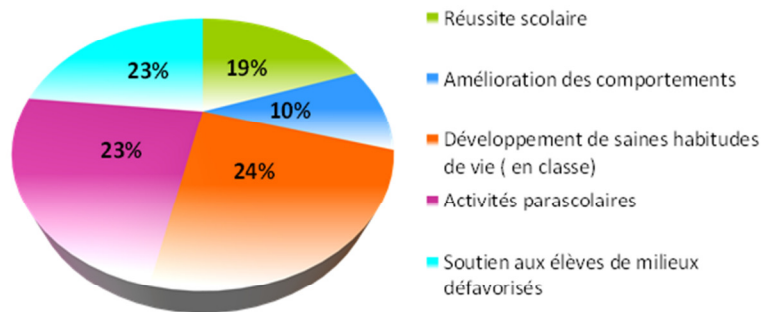
AXE Le développement du partenariat régional

OBJECTIF Poursuivre la coopération avec les partenaires de la région afin de créer un environnement favorable à la persévérance des élèves

INDICATEUR

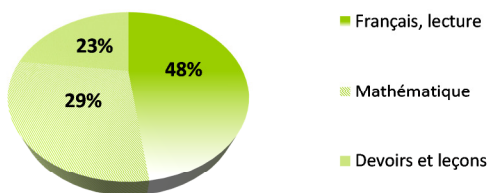
- Le nombre et la nature des ententes, des projets et des partenariats liés à la persévérance

Graphique 19
Nombre et nature des ententes, des projets et des partenariats liés à la persévérance



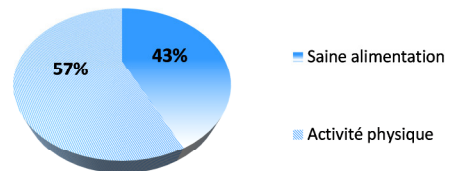
1284 ententes, projets ou partenariats

Graphique 19A
Ententes, projets et partenariats liés à la réussite scolaire

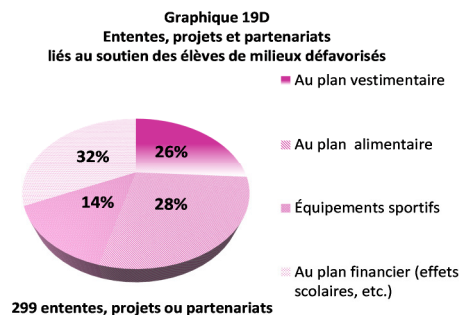
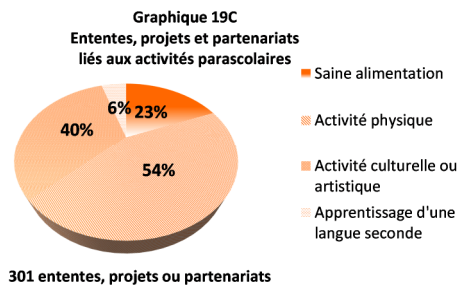


250 ententes, projets ou partenariats

Graphique 19B
Ententes, projets et partenariats liés au développement de saines habitudes de vie (en classe)



303 ententes, projets ou partenariats

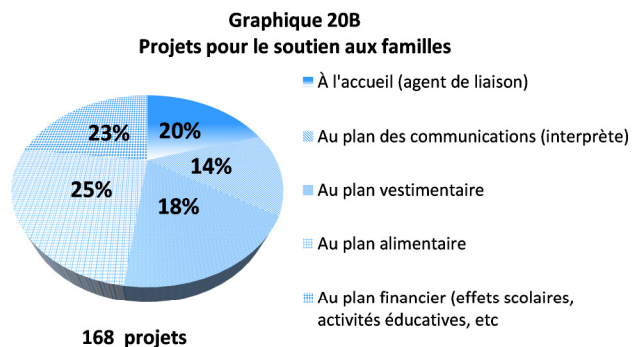
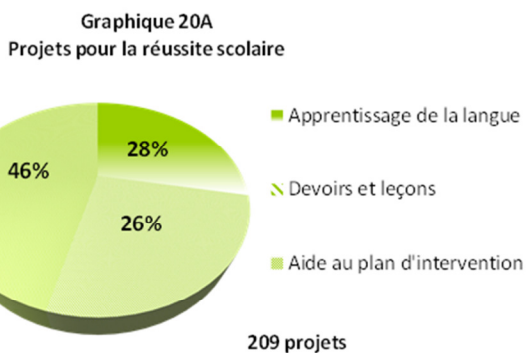
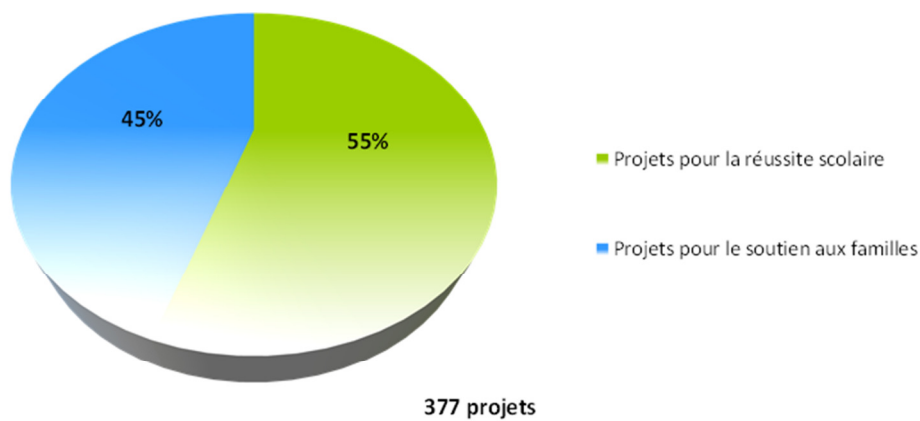


OBJECTIF Poursuivre la collaboration avec les partenaires afin de soutenir l'intégration des élèves immigrants sur le territoire

INDICATEUR

- Le nombre et la nature des projets en collaboration avec les partenaires

Graphique 20
Nombre et nature des projets en collaboration avec les partenaires



ORIENTATIONS 2 ET 3

ORIENTATION Valoriser et mobiliser

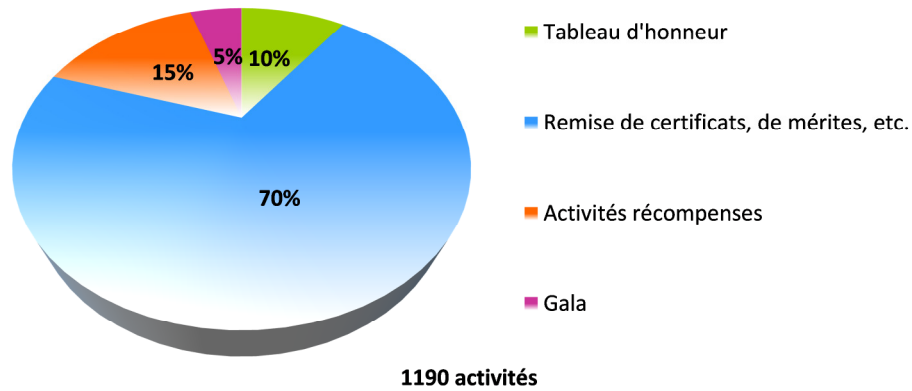
AXE L'élève

OBJECTIF Reconnaître et promouvoir l'importance de l'effort et du travail pour la réussite

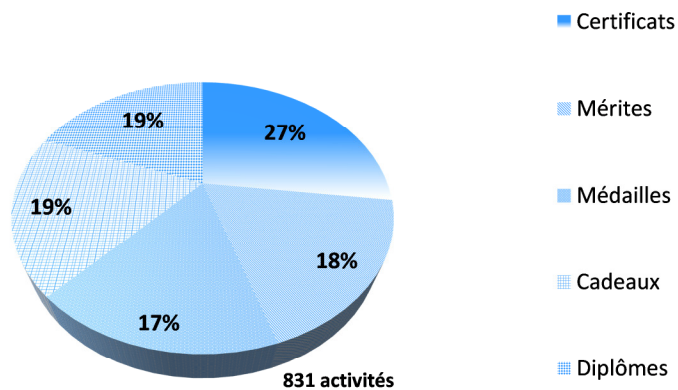
INDICATEUR

- Nombre d'activités porteuses soutenant l'effort et le travail pour l'atteinte de la réussite

Graphique 21
Nombre d'activités porteuses soutenant l'effort et le travail pour l'atteinte de la réussite



Graphique 21A
Activités de remise de ...



Dans toutes les écoles, des activités ont été réalisées en lien avec la reconnaissance de l'effort et du travail pour la réussite. En tout, 267 activités ont été répertoriées en 2013. Celles-ci consistaient notamment en :

- activités récompenses;
- affichages et mentions;
- cadeaux, certificats, médailles, mérites et récompenses;
- concerts, spectacles et représentations;
- expositions diverses;
- activités pour les finissants (bal, remise de diplômes, collation des grades);
- publications diverses;
- activités sportives;
- activités diverses (compétitions scientifiques, club de gars, animations, etc.).

Ces activités ont fait l'objet d'un partage entre directions d'école, à l'occasion d'une rencontre du comité consultatif de gestion (CCG).

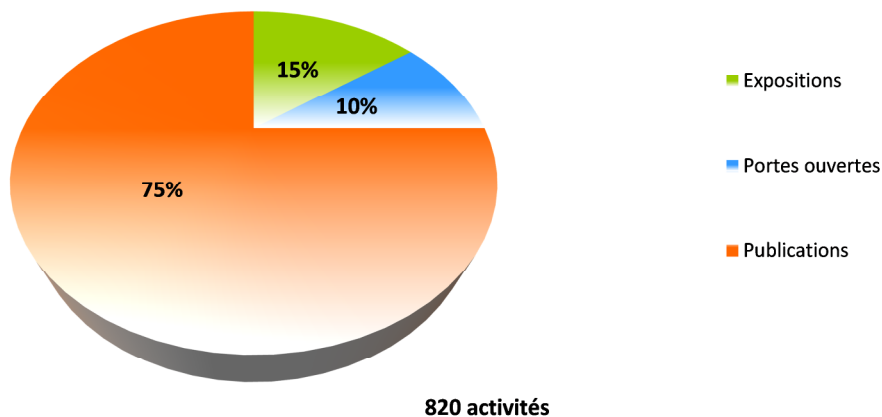
AXE Le personnel

OBJECTIF Reconnaître la contribution du personnel et valoriser les professions liées à l'éducation

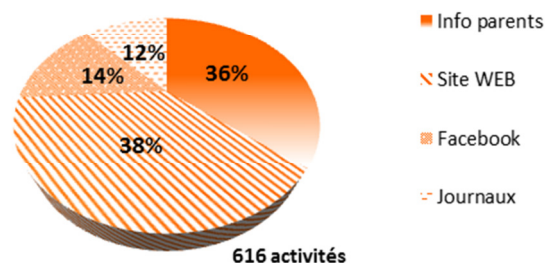
INDICATEUR

- Nombre d'activités des établissements pour lesquelles sont diffusées les réalisations des élèves et du personnel

Graphique 22
Nombre d'activités des établissements pour lesquelles sont diffusées les réalisations des élèves et du personnel



Graphique 22A
Activités de publication



INDICATEUR

- Nombre d'activités de la commission scolaire pour lesquelles sont diffusées les réalisations des élèves et du personnel

La commission scolaire tient certaines activités de diffusion des réalisations des élèves et du personnel :

- Semaines thématiques des employés (professionnels, enseignants et personnel de soutien);
- Gala de reconnaissance scolaire;
- Soirée des retraités et des 25 ans de service;
- Site Web et intranet de la commission scolaire;
- Page Facebook de la commission scolaire;
- Infolettre de la commission scolaire destinée au personnel;
- Communiqués de presse;
- Participation à divers concours :
 - Concours québécois en entrepreneuriat;
 - Prix Excellence de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);
 - Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM);
 - Etc.
- Infolettre du secondaire public destinée aux parents.

En 2013, 134 inscriptions ont été faites à ce sujet, parmi lesquelles on trouve notamment :

- Gala Méritas;
- Primaire en spectacle;
- Secondaire en spectacle;
- Sites Web des établissements;

- Expositions;
- Journaux locaux;
- Journal de l'école ou info-parents.

Là aussi, on remarque une stagnation du nombre de ces activités. En 2010-2011, les écoles tenaient en moyenne 3,8 activités du genre. En 2012-2013, cette moyenne était passée à 3,6.

INDICATEUR

- Degré de satisfaction des employés face à la reconnaissance au sein de leur unité administrative

En 2013, 533 employés ont répondu à un sondage portant notamment sur leur degré de satisfaction quant à la reconnaissance au sein de leur établissement et de la commission scolaire.

Le sondage traitait de la reconnaissance en lien avec :

- les usagers;
- les collègues;
- le supérieur immédiat;
- le siège social de la CSSH;
- le milieu de travail;
- la perception générale.

Les résultats de ce sondage ont été comparés à ceux obtenus en 2010. Sur les 56 indicateurs de satisfaction utilisés :

- 41 sont à la hausse;
- 15 sont stables;
- aucun n'est à la baisse.

AXE Le personnel

OBJECTIF Assurer le développement des compétences professionnelles

INDICATEUR

- Mise en œuvre d'un plan de développement professionnel dans chaque unité administrative

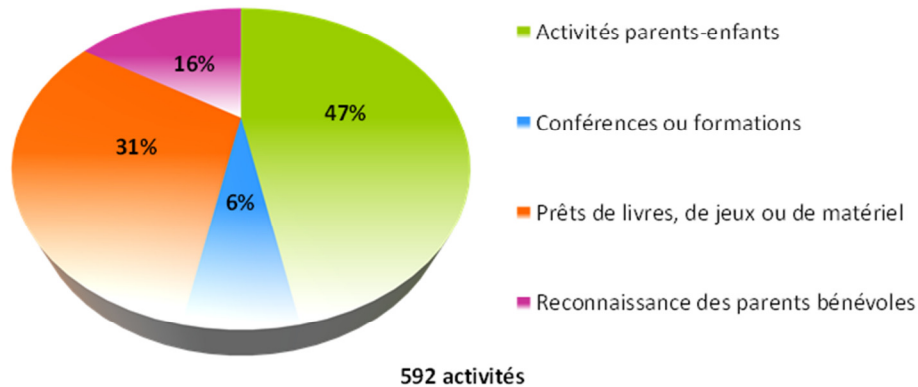
Il s'agit d'un nouvel indicateur pour lequel il n'existe pas encore de données.

AXE Les parents et le milieu
OBJECTIF Favoriser et reconnaître l'engagement des parents

INDICATEUR

- Nombre d'activités mises en place pour soutenir l'engagement des parents

Graphique 23
Nombre d'activités mises en place pour soutenir l'engagement des parents



En 2013, près de 200 activités ont été comptabilisées à ce chapitre. Les écoles font notamment mention de :

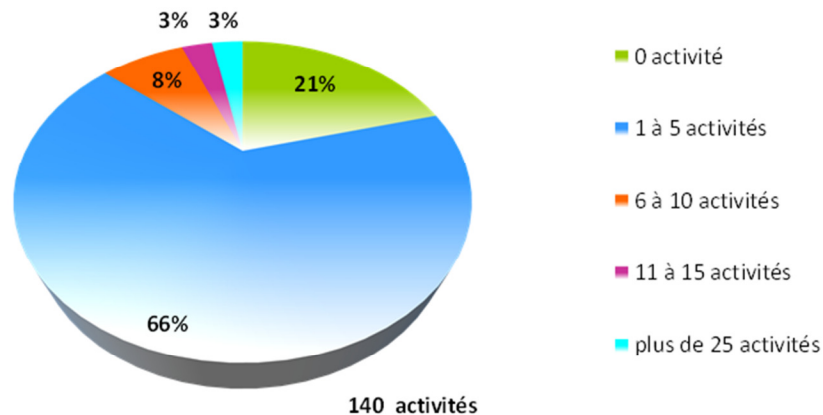
- programme particulier pour enfant en difficulté et doubleur;
- projet de santé globale;
- projet de support en mathématique;
- suivi au plan d'action sur la violence;
- ateliers se déroulant avec l'aide des parents (ex. : cuisine, lecture, jeux, apprentissages, nutrition, ergothérapie au préscolaire);
- déjeuner avec les parents;
- démarche vers l'autonomie;
- activités parascolaires avec les parents;
- participation des parents à différentes activités de l'école (murale, etc.);
- participation des parents à des activités de reconnaissance (gala, activités des finissants, etc.);
- invitation des parents à des prestations (spectacles, expositions, présentations orales).

OBJECTIF Favoriser et reconnaître l'engagement de la communauté

INDICATEUR

- Nombre d'activités auxquelles ont participé les partenaires

Graphique 24
Nombre d'activités auxquelles ont participé les partenaires



ORIENTATION Communiquer

AXE Le personnel

OBJECTIF Améliorer les communications liées à nos orientations et à nos actions

INDICATEUR

- Degré de satisfaction du personnel face aux attentes exprimées en matière de communication de nos orientations et de nos actions.

En 2013, 533 employés ont répondu à un sondage portant notamment sur leur degré de satisfaction en matière de communication.

Celui-ci portait notamment sur la satisfaction et la fréquence des communications :

- au sein de l'équipe de travail;
- avec le supérieur immédiat;
- au sein de la commission scolaire;
- en général.

Les résultats de ce sondage ont été comparés à ceux obtenus en 2010. Sur les 58 indicateurs utilisés :

- 36 sont à la hausse;
- 15 sont stables;
- 7 sont à la baisse.

INDICATEUR

- Degré de fréquentation des sections des sites Internet destinées au personnel

Intranet (site destiné aux employés)

Septembre			
	2010	2013	Écart
Pages consultées	17 570	22 854	+ 30 %
Temps moyen passé sur la page	1 : 01	1 : 47	+ 75 %
Taux de rebond	45 %	63 %	+ 42 %

AXE Les parents

OBJECTIF Communiquer nos orientations, nos actions et nos résultats

INDICATEUR

- Niveau de connaissance des projets éducatifs et des plans de réussite des établissements scolaires

En 2013, 40 % des parents se considèrent bien informés quant au projet éducatif de l'école. Ce taux était de 42 % en 2008. Cet élément demeure un défi à relever.

INDICATEUR

- Degré de fréquentation des sections des sites Internet de la commission scolaire et des établissements destinées aux parents

Statistiques d'achalandage du site Internet

Mai			
	2010	2013	Écart
Visiteurs uniques	11 324	29 231	+ 158 %
Pages consultées	69 547	147 355	+112 %
Durée moyenne de la visite	2 : 08	3 : 37	+ 69 %

INDICATEUR

- Degré d'information des parents à propos des résultats des élèves

En 2013, un sondage a été réalisé par la firme Léger Marketing, lequel a mesuré le degré d'information des parents à propos des résultats des élèves.

Sondage Léger Marketing	
	2013
Bien informés	71 %

AXE Le milieu
OBJECTIF Communiquer nos orientations, nos actions et nos résultats, et assurer le rayonnement de la commission scolaire et de ses établissements auprès de la population

INDICATEUR

- Étendue de la couverture médiatique

Étude comparative sur la couverture médiatique 2008-2009 et 2012-2013

Revue de presse Le Courrier, Le Clairon, La Pensée de Bagot et revue Contact affaire	
2008-2009 (75 articles)	2012-2013 (255 articles)

Par ailleurs, la commission scolaire a mis de l'avant un certain nombre d'initiatives en vue d'augmenter la connaissance que peuvent avoir les parents et le public des activités de la commission scolaire et de ses établissements. Celles-ci ont été notamment en lien avec :

- Les communications électroniques (site Web, banque de courriels, etc.);
- La promotion de l'école publique et/ou de la CS;
- La participation accrue à différents concours liés à la reconnaissance;
- L'embauche d'une nouvelle ressource en communication (2010);
- L'accompagnement accru des unités administratives en matière de communication;
- La valorisation de la démocratie scolaire;
- La communication politique;
- La modification du format de reddition de comptes;
- L'information sur le plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- La déclaration de services aux citoyens;
- L'opération conciliation études-travail.

INDICATEUR

- Degré d'information de la population à propos des résultats des élèves

En 2013, un sondage a été réalisé par la firme Léger Marketing, lequel a mesuré le degré d'information de la population à propos des résultats des élèves.

Sondage Léger Marketing	
	2013
Bien informés	53 %

INDICATEUR

- Taux de perception positive de la population face à nos établissements primaires et secondaires

En 2013, un sondage a été réalisé par la firme Léger Marketing, lequel a mesuré le taux de perception positive de la population face aux établissements primaires et secondaires.

Sondage Léger Marketing	
	2013
Bonnes écoles primaires	90 %
Bonnes écoles secondaires	84 %

ÉTATS FINANCIERS

L'année financière 2014 s'est terminée au 30 juin avec un surplus d'exercice de 410 336 \$ sur un budget de 158 M\$, soit un tiers de 1 % du budget. À noter, les dépenses administratives passent sous la barre du 4 %.

Il est toutefois important de souligner qu'au 30 juin 2014, les états financiers affichaient un surplus accumulé de 11 776 485 \$, alors que dans les faits, la CSSH ne dispose pas d'une telle marge de manœuvre. De fait, ce surplus se décline de la manière suivante :

• Surplus accumulé	11,8 M\$
Moins	
○ Valeur comptable des terrains	2,1 M\$
○ Provisions pour avantages sociaux futurs (réserve comptable créée par le MELS)	6,1 M\$
○ Surplus réservés (établissements/unités administratives)	1,9 M\$
	<hr/>
Solde du surplus disponible au 30 juin 2014	1,7 M\$

Il est à noter qu'au cours des prochaines années, la CSSH devra amortir, dans ses états financiers, des investissements totalisant près de 8,4 M\$, réalisés au cours des dernières années. L'amortissement viendra ainsi grever le budget de fonctionnement de la CSSH.

N'eût été du gain sur disposition d'immobilisations corporelles lié à l'achat d'une partie du Séminaire de Saint-Hyacinthe, la commission scolaire, pour la prochaine année scolaire (2014-2015), aurait affiché un déficit d'exercice de 2,2 M\$.

Pour faire face aux défis qui l'attendent, la CSSH a mis en place un plan de redressement qui lui permettra d'atténuer, autant que possible, les impacts des compressions récurrentes.

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES (Pour la période se terminant le 30 juin 2014)

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES (Pour la période se terminant le 30 juin 2014)

REVENUS

Taxe scolaire	24 325 662 \$
Subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	118 407 323 \$
Revenus tenant lieu de subventions	206 958 \$
Revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux	550 211 \$
Droits de scolarité et revenus visant à financer un cours	1 543 153 \$
Autres revenus généraux	1 065 598 \$
Revenus spécifiques	11 604 074 \$

Total des revenus	157 702 979 \$
--------------------------	-----------------------

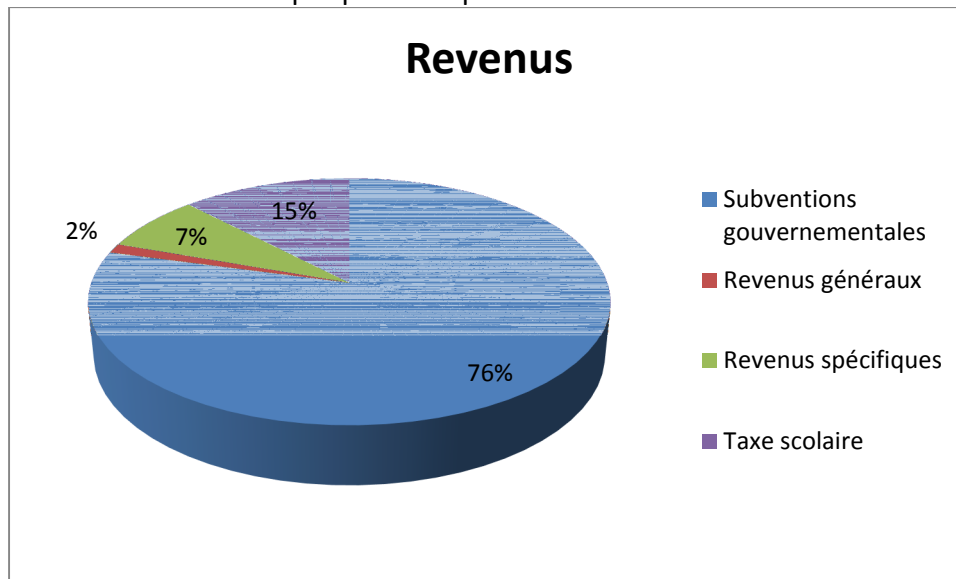
DÉPENSES

Activités d'enseignement et de formation	80 432 680 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	32 541 240 \$
Services d'appoint	15 486 857 \$
Activités administratives	6 245 023 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	15 876 370 \$
Activités connexes	6 710 473 \$

Total des dépenses	157 292 643 \$
---------------------------	-----------------------

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	410 336 \$
--	-------------------

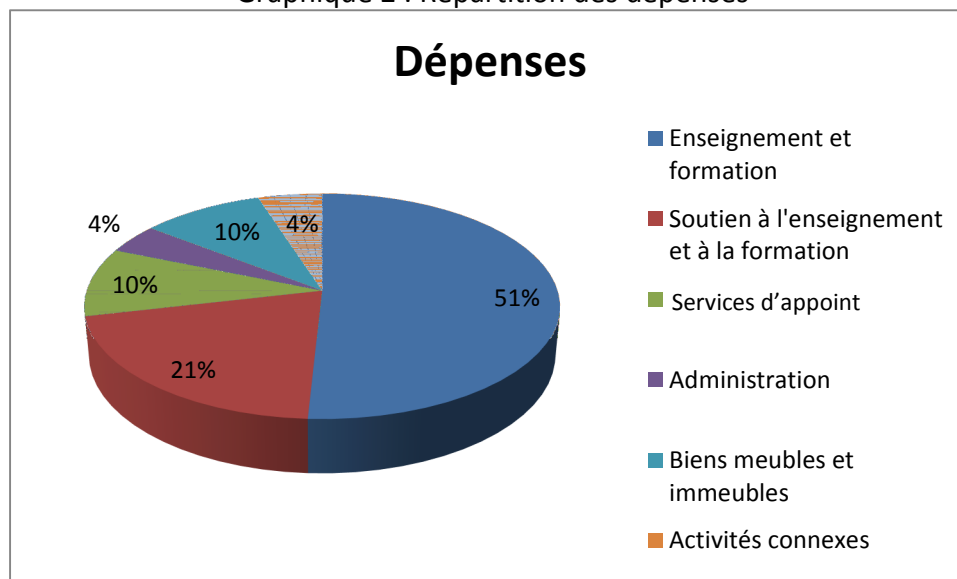
Graphique 1 : Répartition des revenus



Revenus pour l'année 2013-2014

Taxe scolaire	24,3 M\$
Subventions gouvernementales (subventions du MELS et revenus tenant lieu de subventions)	118,6 M\$
Revenus généraux (revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux, droits de scolarité et revenus visant à financer un cours et autres revenus généraux)	3,2 M\$
Revenus spécifiques (frais chargés aux usagers, service de garde, services aux entreprises)	11,6 M\$

Graphique 2 : Répartition des dépenses



Dépenses pour l'année 2013-2014

Enseignement et formation	80,4 M\$
Soutien à l'enseignement et à la formation	32,5 M\$
Services d'appoint (Services de garde et transport scolaire)	15,5 M\$
Administration	6,2 M\$
Biens meubles et immeubles	15,9 M\$
Activités connexes	6,7 M\$

RÈGLEMENT

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

IDENTIFICATION

Le présent règlement est désigné sous le nom de *Code d'éthique et de déontologie du commissaire de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe*.

OBJECTIFS

Édicter les normes d'éthique et de déontologie destinées aux membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe ainsi que les mécanismes d'application appropriés conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, de façon, notamment, à accroître et maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence de l'administration de la Commission scolaire.

SECTION I - CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Fondement légal

1. Ce règlement s'inscrit dans le cadre de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3, articles 175.1 à 175.4).

Champ d'application

2. Le présent règlement s'applique à tous les membres du conseil des commissaires.

Définition

3. Dans le présent règlement, on entend par :

Intérêt : attention favorable qui nous fait prendre part à ce qui regarde un tiers ou soi-même, à ce qui peut arriver à ce tiers ou à soi. Il peut être direct ou indirect et n'est pas nécessairement d'ordre pécuniaire.

Conflit d'intérêts : situation où un commissaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel et celui de la Commission scolaire.

Favoritisme : Attribution des situations, des avantages par faveur et non selon la justice ou le mérite.

SECTION II - DEVOIRS GÉNÉRAUX

Respect des normes légales

- 4.** Le commissaire doit respecter la législation en vigueur de même que les règlements, les politiques et toutes les règles établies par la Commission scolaire.

Intégrité

- 5.** Le commissaire exerce ses fonctions avec impartialité et indépendance, au meilleur des intérêts de la Commission scolaire.

Le commissaire évite d'agir ou de se placer dans une situation qui pourrait donner l'apparence de favoritisme ou d'un manque d'impartialité, d'intégrité ou d'indépendance de sa part.

Mission de la Commission scolaire

- 6.** Le commissaire prend toute décision en respect de la mission éducative, culturelle et communautaire de la Commission scolaire et, à cet effet, travaille de concert avec ses collègues.

Comportement indigne ou incompatible

- 7.** Le commissaire ne doit pas abuser de son autorité et porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de sa fonction.

Respect et courtoisie

- 8.** Le commissaire traite le personnel avec respect et courtoisie sans s'ingérer dans la gestion interne de la Commission scolaire en respect des fonctions, pouvoirs et mandats de chacun.

SECTION III – EXERCICE COLLÉGIAL DE LA FONCTION

Respect des décisions prises

- 9.** Le commissaire doit respecter les décisions du conseil et en favoriser l'exécution. Cette obligation de loyauté se poursuit après la fin de son mandat à titre de commissaire.

Assiduité

- 10.** Le commissaire participe avec assiduité aux séances du conseil des commissaires, des divers comités prévus par la loi ou formés par la Commission scolaire auxquels il siège, et des autres organismes où il est délégué pour représenter la Commission scolaire.

Respect et courtoisie

- 11.** Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec ses pairs et respecte leur droit à prendre une position contraire à la sienne et, à cet effet, adopte un comportement et un langage appropriés.

SECTION IV – GESTION DE L'INFORMATION

Discrétion

- 12.** Le commissaire doit faire preuve de discrétion tant dans le cours de son mandat qu'après la fin de son mandat. Il doit conserver par-devers lui les renseignements de nature confidentielle, notamment ceux communiqués lorsque les instances de la Commission scolaire siègent à huis clos.

Information privilégiée

- 13.** Le commissaire n'utilise pas les informations que sa fonction lui a permis d'obtenir et qui ne sont pas accessibles au public, pour procurer un avantage indu à lui-même ou à son entourage dans le cadre de négociations ou de conclusions de contrats ou d'ententes à intervenir avec la Commission scolaire.

SECTION V – FAVORITISME ET CONFLIT D'INTÉRÊTS

Principe général

14. Un membre du conseil des commissaires doit faire en sorte de ne pas se placer dans une situation de favoritisme ou de conflit d'intérêts.

Situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts

15. À titre indicatif et de façon non limitative, sont considérées comme des situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de favoritisme ou de conflits d'intérêts, les situations mentionnées à l'annexe.

Déclaration

16. Au moment de son entrée en fonction, un commissaire qui a un intérêt direct ou indirect dans des sociétés, des entreprises, des organismes ou des personnes morales susceptibles d'avoir des liens d'affaires avec la Commission scolaire, doit remplir une déclaration d'intérêts qu'il remet au directeur général.

Le fait de siéger au conseil d'administration de ces sociétés, entreprises, organismes ou personnes morales doit apparaître à la déclaration.

Cette déclaration se fait lors de la première séance du conseil :

- 1° suivant le moment où toute personne ayant un tel intérêt devient membre du conseil;
- 2° suivant le moment où le membre du conseil acquiert un tel intérêt;
- 3° au cours de laquelle la question est traitée.

Le commissaire doit modifier sa déclaration en fonction de l'évolution de ses intérêts ou lorsque la Commission scolaire le requiert.

Retrait des débats

17. Tout membre du conseil des commissaires doit s'abstenir de participer au débat et à toute décision où son implication pourrait donner une apparence de conflit d'intérêts ou de partialité dans le processus décisionnel du conseil.

Il doit temporairement quitter la salle où se tiennent les débats pendant la durée de ceux-ci.

Rémunération

- 18.** Un commissaire ne peut accorder, solliciter, accepter ou recevoir quelque autre rémunération que celle établie par le conseil des commissaires en vertu de la loi et des règlements, que ce soit sous forme de profit, faveur ou avantage pour lui-même ou pour une autre personne dans l'exercice de ses fonctions.

Remboursement des dépenses

- 19.** Le commissaire voit ses dépenses remboursées selon les normes en vigueur à la Commission scolaire.

SECTION VI – MÉCANISMES D'APPLICATION

Dénonciation

- 20.** Le commissaire dénonce auprès du président ou du vice-président, si le président est en cause, toute situation de conflit d'intérêts ou d'abus de droit qu'il constate.

Plainte

- 21.** Toute plainte relative à un manquement au présent code est transmise au président du conseil des commissaires ou au vice-président, si le président est en cause.

Sur réception d'une plainte écrite ou à l'initiative du président ou du vice-président, le cas échéant, le responsable de l'application du code d'éthique et de l'imposition de sanctions en est saisi.

Responsable et assesseurs

- 22.** Le conseil des commissaires nomme un responsable de l'application du code d'éthique et de l'imposition de sanctions.

Le responsable est secondé par deux assesseurs nommés par le conseil des commissaires.

Le mandat du responsable et des assesseurs est d'une durée d'un an, sauf destitution par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote.

Des substituts sont désignés pour remplacer le responsable ou les assesseurs en cas d'absence ou d'empêchement.

Le responsable et ses assesseurs ont une expérience au sein des commissions scolaires ou une formation juridique; les personnes étant ou ayant été commissaires ou membres du personnel de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe ne sont pas éligibles.

Le responsable peut s'adjoindre toute personne qu'il juge susceptible de pouvoir l'aider dans son mandat.

Rémunération

23. La rémunération du responsable et de ses assesseurs est fixée par résolution du conseil des commissaires.

Sanctions

24. Le responsable peut appliquer des sanctions à l'endroit d'un commissaire ayant dérogé à l'éthique ou à la déontologie.

Ces sanctions peuvent être, notamment, la demande de rétractation, d'excuse publique, le blâme, le retrait de tout mandat confié ou la suspension.

Étude et décision

25. Le responsable étudie la plainte en donnant notamment aux personnes intéressées l'occasion de présenter leurs observations. Par la suite, il avise le plaignant et le commissaire concerné de sa décision et, s'il y a lieu, de la sanction et sa durée. Il dépose à ces personnes de même qu'au conseil des commissaires un rapport faisant état de ses constatations et décisions.

Avis public préalable : 20-09-08
Adoption : 21-10-08
Numéro de résolution : C-08-10-54
Avis public d'adoption : 29-10-08
Entrée en vigueur : 29-10-08

Président

Secrétaire général

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts

- Participer à un comité de sélection où un candidat a un lien d'amitié ou de parenté avec lui;
- Participer à la décision d'engager une personne avec qui il a un lien d'amitié ou de parenté;
- Participer à tout débat, recommandation ou décision qui sont susceptibles de lui faire retirer directement ou indirectement des avantages pécuniaires ou des bénéfices d'une autre nature;
- Utiliser son pouvoir de décision ou influencer pour favoriser une personne physique ou morale avec qui il a des liens d'affaires ou de parenté;
- Utiliser pour son avantage personnel ou celui d'une autre personne, les biens ou les services de la Commission scolaire à des fins autres que celles autorisées par la Commission scolaire;
- Solliciter ou accepter, directement ou indirectement, pour lui-même ou pour une autre personne, un cadeau, une récompense, une commission ou d'autres avantages pécuniaires susceptibles de pouvoir nuire ou influencer son indépendance ou son impartialité ou en donnant l'apparence;
- Utiliser le nom, le logo et la papeterie de la Commission scolaire pour son usage personnel;
- Obtenir ou tenter d'obtenir en priorité, pour son entourage ou pour lui-même, des services qu'offre la Commission scolaire;

CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

ANNÉE 2013-2014

CHRISTIAN BEAUDRY
PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

30 SEPTEMBRE 2014

INTRODUCTION

Ce rapport annuel du Protecteur de l'élève est déposé au Conseil des commissaires de la Commission scolaire conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et à l'article 10.5 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* de la Commission scolaire.

Ce rapport fera état, d'une part, du rôle et des différentes fonctions attribuées au Protecteur de l'élève, et, d'autre part, du nombre, de la nature et du traitement des plaintes reçues par celui-ci.

RÔLE DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

La fonction de Protecteur de l'élève a été créée par des modifications apportées en 2009 à la *Loi sur l'instruction publique*. L'article 220.2 de cette dernière, ainsi que le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une Commission scolaire*, adopté en vertu de la Loi, ont instauré un régime de traitement de plaintes dont le Protecteur de l'élève est l'ultime intervenant.

Le Protecteur de l'élève, nommé par le Conseil des commissaires, est un tiers neutre, indépendant et impartial dont le rôle est de recevoir et traiter des plaintes provenant de parents d'élèves ou d'élèves qui sont insatisfaits d'une décision ou d'une orientation prise par un membre du personnel de la Commission scolaire.

Le Protecteur de l'élève n'est pas soumis à l'autorité du directeur général de la Commission scolaire. Il relève du Conseil des commissaires. Il n'agit pas à titre d'avocat ou de représentant d'un parent, d'un élève ou de la Commission scolaire. Il ne donne pas d'avis juridiques.

Les principales fonctions d'un Protecteur de l'élève sont :

- Informer et conseiller les plaignants de leurs droits et de leurs recours possibles dans le cadre du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*;
- Lorsque les étapes préliminaires prévues à la procédure d'examen des plaintes n'ont pas été franchies, rediriger les plaignants vers les instances appropriées;
- Traiter des plaintes suite à l'épuisement des recours mis à la disposition des plaignants par la Commission scolaire;

- À l'occasion du traitement d'une plainte, conseiller et offrir aux plaignants des pistes de solution à l'égard des problèmes soulevés, ou agir comme médiateur;
- Suite à une enquête, donner au Conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé d'une plainte et, le cas échéant, lui proposer les correctifs qu'il juge appropriés.

Il importe de souligner que le Protecteur de l'élève ne peut réviser ou modifier les règlements, politiques ou conventions collectives de la Commission scolaire. Ni prendre des décisions en lieu et place des établissements et services de celle-ci. Il ne peut non plus substituer son opinion personnelle à celle des professionnels qui sont formés et qualifiés pour évaluer les besoins spécifiques des élèves ainsi que la nature des services que ces derniers requièrent.

En somme, le Protecteur de l'élève n'a pas de pouvoir décisionnel mais plutôt un pouvoir de recommandation.

DÉFINITIONS

Avant d'énumérer le nombre et la nature des plaintes reçues au cours de cet exercice, quelques distinctions sont de mise afin de bien saisir la portée de l'intervention du Protecteur de l'élève.

Redirection d'appel

Souvent, les plaignants ne savent pas qu'ils doivent s'adresser directement à la personne ou à l'instance concernée ou au responsable de l'examen des plaintes avant de communiquer avec le Protecteur de l'élève. Dans de tels cas, ils sont redirigés vers les instances appropriées, conformément à la procédure d'examen des plaintes.

Consultation

Certains plaignants consultent le Protecteur de l'élève avant de porter plainte officiellement auprès de la Commission scolaire. Les plaignants profitent de cette consultation avec le Protecteur de l'élève pour faire état d'une situation ou d'un différend avec la Commission scolaire ou un membre de son personnel. Parfois, le Protecteur de l'élève se permet de communiquer avec les instances concernées afin de faciliter la résolution de la situation ou du différend. Et, finalement, il oriente le plaignant qui n'a pas épuisé tous les recours mis à sa disposition vers les autorités compétentes, lorsque celui-ci désire porter plainte.

Plainte non recevable

Sur réception d'une plainte, le Protecteur de l'élève doit d'abord déterminer si celle-ci est recevable. Si les recours disponibles n'ont pas été épuisés ou si l'objet de la plainte ne relève pas de la compétence du Protecteur de l'élève, la plainte est qualifiée de non recevable et le plaignant est invité à s'adresser à l'autorité compétente.

Plainte recevable

Une plainte est jugée recevable si toutes les démarches préalables ont été effectuées et que l'objet de la plainte relève de la compétence du Protecteur de l'élève. Toutefois, celui-ci peut se saisir d'une plainte à toute étape de la procédure d'examen des plaintes s'il estime que son intervention est nécessaire afin d'éviter qu'une situation préjudiciable ne résulte de l'absence d'une intervention immédiate de sa part.

Enquête

Lorsqu'une plainte est jugée recevable, le Protecteur de l'élève entreprend une enquête. Après avoir discuté de la situation et recueilli tous les faits auprès du plaignant et des intervenants concernés de la Commission scolaire, le Protecteur de l'élève peut proposer aux parties des pistes de solution ou agir comme médiateur. À défaut, il soumet au Conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, lui propose les correctifs qu'il juge appropriés.

Plainte fondée

Une plainte est considérée comme fondée lorsque l'enquête du Protecteur de l'élève révèle qu'une erreur ou une injustice a été commise ou que l'élève a été autrement lésé.

Plainte non fondée

Une plainte est considérée comme non fondée lorsque l'enquête du Protecteur de l'élève ne révèle pas qu'une erreur ou injustice a été commise ou que l'élève a été autrement lésé.

DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2013-2014

Au cours de cet exercice, quatorze (14) demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. De ce nombre, il y a eu sept (7) redirections d'appels, six (6) consultations et une plainte.

Encore cette année, outre la redirection d'appels, les consultations représentent la quasi-totalité des demandes reçues. Le très faible taux de plaintes s'explique par le fait que le Protecteur de l'élève est une instance de dernier recours et que le service de traitement des plaintes est efficace.

La plainte reçue a été jugée recevable. Il s'agissait d'une plainte suite à une révision de décision. Il importe de souligner que la portée de l'enquête du Protecteur de l'élève diffère lorsqu'il est saisi d'une plainte de cette nature. En effet, puisque dans un tel cas le Conseil des commissaires s'est déjà prononcé par résolution sur la demande de révision de la décision en cause, il n'appartient pas au Protecteur de l'élève de prendre position sur la justesse de cette résolution. L'enquête du Protecteur de l'élève ne concerne donc que les deux questions suivantes:

- I) Est-ce que le processus prévu à la *Politique de révision de décision visant une ou un élève* a été adéquatement appliqué?
- II) Est-ce qu'un ou plusieurs faits déterminants ont été ignorés de sorte que la résolution du Conseil des commissaires pourrait être modifiée sur la foi de ce(s) fait(s)?

En l'espèce, après avoir examiné les informations et documents qui lui ont été transmis par le plaignant ainsi que par la Commission scolaire et après avoir enquêté auprès des personnes concernées, la plainte a été déclarée non fondée.

Je n'ai été informé d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Je n'ai pas de recommandations à formuler en matière d'intimidation et de violence, aucune demande comportant des allégations de cette nature n'ayant été adressée au Protecteur de l'élève.

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ANNÉE 2013-2014

Le tableau qui suit indique la nature des consultations et plaintes traitées

NATURE		CONSULTATIONS	PLAINTES
Contestation d'une décision			1
Code de vie	Drogue		
	Fouille		
	Réintégration		
	Sévérité de la sanction		
	Suspension		
Code vestimentaire		1	
Conseils et informations en général		1	
Discrimination			
Entente extraterritoriale			
Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Classement		
	Intégration		
	Plan d'intervention (y compris absence de)		
	Scolarisation		
	Sécurité		
	Transfert d'école		
	Transport	1	
Évaluation des apprentissages			
Expulsion		1	
Frais chargés aux parents			
Intimidation et violence (y compris harcèlement)			
Organisation scolaire	Admission et répartition des élèves		
	Choix d'école ou de programme		
	Classement		
	Soutien aux élèves en difficulté	1	
	Transfert d'école		
Plainte à l'endroit d'un membre du personnel			
Transport scolaire	Droit au transport		
	Point d'embarquement et sécurité	1	
	Tarifification		

CONCLUSION

Ce rapport clôt la quatrième année d'existence du Protecteur de l'élève.

Il faut souligner encore cette année l'efficacité du mécanisme interne de traitement des plaintes de la Commission scolaire. Ceux qui y participent contribuent manifestement à réduire le nombre de demandes qui doivent être traitées par le Protecteur de l'élève.

Au cours de ce premier exercice à titre de Protecteur de l'élève, j'ai eu à entrer en contact avec quelques intervenants de la Commission scolaire. Leur accueil a toujours été cordial et ouvert à l'égard de mes démarches. Je tiens à souligner leur disponibilité et la célérité avec laquelle ils ont répondu à mes demandes d'information et à mes requêtes. Je les remercie d'avoir ainsi grandement facilité mes interventions.

Avis

Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne l'ensemble des personnes de sexe féminin et de sexe masculin.

Pour nous joindre

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7
Téléphone : 450 773-8401 / 1 877 773-8401
Télécopieur : 450 773-3262
information@cssh.qc.ca
www.cssh.qc.ca

Équipe de production

Rédaction et coordination : Hélène Dumais
Supervision : Daniel Camirand et Caroline Dupré
Mise en page : Mari-Josée Decoste
Collaboration : Catherine Lemaire, Stéphanie Ruel, Karina St-Germain, Rebecca Constant, Richard Messier, Sylvie Girard, Nathalie Blais, Yvonne Scott, Sylvie Choquette, Maryse Marcotte, Hélène Lefort, Carl Bérubé
Révision : Diane Charbonneau